

## REUNION DU 12 JANVIER 2005

L'An deux mil cinq, le douze janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur MAUFRAIS, sur convocation du 7 janvier 2005.

**Etaient Présents** : Messieurs MAUFRAIS, BOUFFINIER, HEULAND, PICHOT, LEBEAU, CHAPLAIN, CLER, BRASSEUR, RELIER Mesdames BOURGEOIS, DOUBLET, GAILLAC.

**Absente Excusée** : Madame MARTIN

**Secrétaire** : Monsieur RELIER

Lecture est faite du compte rendu du 7 Décembre 2004, qui est approuvé à l'unanimité des présents et signé.

### ORDRE DU JOUR

#### MENAGE MAIRIE

Le Conseil Municipal donne son accord pour que l'Entreprise Acti'Vitres intervienne à la Mairie une fois par semaine pour effectuer le ménage au prix de 47.84 € TTC.

#### DELIBERATIONS SYROM

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal, qu'il va devoir se prononcer sur 2 délibérations prises à l'unanimité par le Comité Syndical du SYROM, lors de sa réunion du 7 Décembre 2004.

Avant de faire délibérer son Conseil, Monsieur le Maire expose les points suivants :

1 – **Concernant la Communauté de Communes du Val d'Avre ( COVAL)**

. la COVAL, par délibération n° 2004/29 du 20.09.2004 a décidé de confier l'ensemble de la prestation de service des OM au SYROM et d'adhérer à ce titre au Syndicat, pour l'ensemble de son territoire,

. par délibération n° 11 du 7.12.2004, le SYROM accepte à l'unanimité l'entrée de la COVAL dans le Syndicat et ce, pour la totalité de son territoire.

2 – **Concernant la Communauté de Commune des Villages Drouais**

. la Communauté de Communes des Villages Drouais, par délibération du 8.12.2004 a demandé au SYROM son adhésion au Syndicat et ce, pour la totalité de son territoire,

. par délibération n° 12 du 7.12.2004, le SYROM accepte à l'unanimité l'entrée de la Communauté de Communes des Villages du Drouais dans le Syndicat et ce, pour la totalité de son territoire.

Ces explications données, Monsieur le Maire demande à son Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'entrée de ces deux Communautés de Communes dans le SYROM pour la totalité de leur territoire respectif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de ROUVRES approuve à l'unanimité :

- l'entrée de la COVAL dans le SYROM pour la totalité de son territoire .
- l'entrée de la Communauté de Communes des Villages du Drouais dans le SYROM pour la totalité de son territoire.

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal, qu'il va devoir se prononcer sur une délibération prise à l'unanimité moins 4 abstentions, par le Comité Syndical du SYROM, lors de sa réunion du 7 Décembre 2004.

Avant de faire délibérer son Conseil, Monsieur le Maire expose les points suivants :

- par arrêté du 31 Décembre 1997, Monsieur le Préfet de l'Eure a créé la Communauté de Communes du Pays de Verneuil,

- cet EPCI regroupe 17 Communes et a intégré dans ses compétences celle relative à la collecte, l'élimination et le traitement des déchets.

- par délibérations du 8 Octobre 2004 et 29 Novembre 2004, les Communes de Montigny sur Avre et Rueil la Gadelière ont voté leur retrait du SYROM à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2005 du fait de leur adhésion à la Communauté de Communes du Pays de Verneuil.

Ces explications données, Monsieur le Maire demande à son Conseil Municipal de bien vouloir approuver la sortie du SYROM des deux Communes de Montigny sur Avre et Rueil la Gadelière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de ROUVRES approuve à l'unanimité la sortie du SYROM des Communes de Montigny sur Avre et Rueil la Gadelière.

#### **AFFAIRE ROMARY**

Monsieur le Maire indique qu'une procédure juridique est lancée pour trouver une solution à l'abandon de la maison ROMARY, route d'Anet.

Avis favorable du Conseil Municipal.

#### **ACHAT ASPIRATEUR**

Le Conseil Municipal donne son accord pour acheter un aspirateur d'une puissance de 1700 w au prix de 119 € pour le ménage de l'école.

#### **CONCERT**

L'autorisation concernant l'utilisation de l'Eglise pour un concert est donnée en fonction de règles strictes. Dans ces conditions, en accord avec Monsieur CARLIN, il est préférable que le concert de la musique de Bû ait lieu à la Salle des Fêtes. Les dates du 9 ou 23 Avril sont pour l'instant retenues.

La vente des places reviendra à la musique de Bû.

Accord du conseil municipal.

#### **LAMPADAIRE SALLE DES FETES**

L'assurance remboursera la remise en place du lampadaire déduction faite de la franchise d'un montant de 406.14 €.

Accord du Conseil Municipal.

#### **INVENTAIRE DU PATRIMOINE NATUREL DES COMMUNES**

Cette action s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte Départementale pour l'Environnement. Le Conseil Municipal décide de rencontrer le représentant de la Direction de l'Agriculture de l'Environnement et de l'Espace Rural pour faire le point sur la commune de ROUVRES.

### **LOCATION DE LA SALLE DES FETES PAR CML**

L'Entreprise CML qui vend des vêtements de cuir souhaite louer la salle des fêtes les 11.12 et 13 Février.

Accord du Conseil Municipal pour une somme forfaitaire de 500 €.

### **ACHAT RIOLITE**

Le Conseil Municipal décide d'acheter de la riolite pour remettre en état des chemins communaux.

Accord du Conseil Municipal.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Monsieur BOUFFINIER**

- demande un devis à la Société FORCLUM pour la pose d'une prise à la Mairie afin de pouvoir illuminer la façade aux prochaines fêtes de fin d'année.
- vérifiera l'état du tennis - présence de mousse.
- contactera l'Entreprise pour la livraison de la riolite.

#### **Monsieur HEULAND**

- se propose de nettoyer les murs extérieurs de la salle des fêtes avec Monsieur DUMONT.

#### **Monsieur PICHOT**

- signale un trou dans la cour de l'école de la rue des Sœurs.

#### **Madame BOURGEOIS**

- a assisté à la réunion du SICA concernant la future zone d'activité ou l'étude préliminaire a été présentée.

#### **Monsieur RELIER**

- s'informe sur la réaction des habitants de Rouvres concernant la taille du bulletin.
- signale une tête de lampadaire qui a tourné route d'Anet.

L'Ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures 20.